

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 14 février 2014 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1403960S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);

Vu la décision du 31 décembre 2013 portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Bénédicte Maurice, cheffe du service des études, du rapport et de la statistique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe Zouin, adjoint à la cheffe du service des études, du rapport et de la statistique, à l'effet de signer tous les actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence du service des études, du rapport et de la statistique, tel que défini par la décision portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, et notamment ceux se rapportant :

- à la conduite des études qui lui sont confiées par la direction générale et qui peuvent notamment donner lieu à des partenariats avec le monde universitaire, celui de la recherche et les autres services de l'État;
- à la production et à la diffusion des données statistiques de l'établissement;
- à la coordination du rapport d'activité de l'établissement.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 février 2014.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

Y. IMBERT